

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_11_202

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire,
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 30
- Suppléant : 1

Date de convocation : 31 octobre 2023

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)

ABSENTS EXCUSES :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : MARCHE POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ACCUEIL INTERCOMMUNAL DE LOISIRS POUR LA PERIODE DU 8 JANVIER 2024 A LA FIN DES VACANCES SCOLAIRES DE NOEL 2025-2026 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence dans le domaine de la Petite enfance, enfance et jeunesse,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023CC_09_169 du 19 septembre 2023 autorisant le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour faire le choix d'un ou de prestataires pour la réalisation des transports des enfants pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs,

Considérant que le ramassage des enfants de la Communauté de Communes pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs est proposé aux parents,

Considérant que tous les circuits ne peuvent être assurés avec nos véhicules,

Considérant que, comme pour les années passées, il convient de faire appel à un (des) prestataire(s) pour réaliser ces transports ainsi que le transport des enfants pour les sorties extérieures,

Considérant qu'une consultation pour faire le choix du (ou des) transporteur(s) pour la période du 8 janvier 2024 à la fin des vacances scolaires de Noël 2025-2026, a été lancée,

Considérant que le montant pour ces deux années est estimé à 151 000 €HT,

Considérant que la consultation est divisée en 3 lots qui feront chacun l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique, et aux articles R.2162-1 à 2162-14 du même Code,

Considérant que la décomposition des lots est la suivante :

1°) Le transport des enfants de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs les mercredis durant les périodes scolaires ; montant maximum annuel de commandes : 15 000 € HT.

2°) Le transport des enfants de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs pendant les vacances scolaires (Toussaint, de Noël, de février et de Pâques, été) ; montant maximum annuel de commandes : 43 500 € HT.

3°) Le transport des enfants de l'Accueil Intercommunal de Loisirs pour des sorties extérieures ; montant maximum annuel de commandes : 17 000 € HT.

Considérant l'analyse de la proposition reçue conformément aux critères d'attribution définis au règlement de la consultation ;

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis à titre consultatif le 31 octobre 2023 proposent de retenir l'offre des VOYAGES SOULARD de Fontenay-le-Comte pour l'ensemble des lots, aux tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023

S²LO ✓

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_202-DE

lots	CIRCUITS	prix forfaitaire € HT	TVA	prix forfaitaire € TTC
Lot 1	Circuit Benet école matin	71.30	7.13	78.43
	Circuit Benet école midi	71.30	7.13	78.43
	Circuit Benet soir	95.59	9.56	105.15
	Circuit Puy de Serre (matin/soir)	207.57	20.76	228.32
	Circuit Vix (matin/soir)	252.10	25.21	277.31
	Circuit Damvix (matin/soir)	244.27	24.43	268.70
	Circuit unique (matin/soir)	253.89	25.39	279.28
	CIRCUITS	prix forfaitaire € HT	TVA	prix forfaitaire € TTC
Lot 2	circuit Benet	238.10	23.81	261.91
	circuit Puy de Serre	218.53	21.85	240.38
	circuit Vix	240.52	24.05	264.57
	circuit Damvix	261.17	26.12	287.28
	Circuit unique	262.34	26.23	288.58

Lot 3		prix € au km HT	TVA	prix € au km TTC
Tranches sans immobilisation	< 100 km	5.07	0.51	5.57
	< 200 km	4.68	0.47	5.14
	< 300 km	4.41	0.44	4.85
	< 400 km	4.26	0.43	4.68
	> ou =400 km	4.51	0.45	4.96
Tranches avec immobilisation	< 100 km	5.26	0.53	5.79
	< 200 km	3.87	0.39	4.25
	< 300 km	2.92	0.29	3.21
	< 400 km	2.52	0.25	2.77
	> ou =400 km	2.46	0.25	2.71

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté son accord :

- sur le choix des VOYAGES SOULARD de Fontenay-le-Comte pour assurer le transport des enfants de la Communauté de Communes pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs,
- pour signer tous les documents relatifs à ce marché et à prendre toute décision concernant son exécution.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_202-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide de retenir les VOYAGES SOULARD de Fontenay-le-Comte pour assurer le transport des enfants de la Communauté de Communes pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs, pour la période du 8 janvier 2024 à la fin des vacances scolaires de Noël 2025-2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché et à prendre toute décision concernant son exécution.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Pouplin

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_202-DE



ACTE D'ENGAGEMENT

TRANSPORT DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ACCUEIL INTERCOMMUNAL DE LOISIRS

Du 08/01/2024 à la fin des vacances scolaires de Noël 2025-2026

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

25 rue de la gare

Oulmes

85420 RIVES-D'AUTISE

Date d'établissement : septembre 2023

Le présent document comporte 5 pages.

Article 1. Objet du marché

Transport des enfants de la Communauté de Communes pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs du 08/01/2024 à la fin des vacances scolaires de Noël 2025-2026

Lot n°1 : Le transport des enfants de la Communauté de Communes Vendée sèvre Autise pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs les mercredis durant les périodes scolaires
Montant maximum annuel : 15 000 € HT

Lot n°2 : Le transport des enfants de la Communauté de Communes Vendée sèvre Autise pour l'Accueil Intercommunal de Loisirs pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'hiver, de Pâques et d'été
Montant maximum annuel : 43 500 € HT

Lot n°3 : Le transport des enfants de l'Accueil Intercommunal de Loisirs pour des sorties extérieures
Montant maximum annuel : 17 000 € HT

Code CPV principal : 60130000 (services spécialisés transports routiers de passagers)

Article 2. Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

25, rue de la gare Oulmes
85 420 RIVES-D'AUTISE
Tél. : 02.51.50.48.80 - secretariat@cc-vsa.com

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique :

Monsieur Michel BOSSARD, Président de la Communauté de Communes

ORDONNATEUR :

Monsieur le Président, Michel BOSSARD

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Trésorerie de Fontenay le Comte
Place Marcel Henri
BP 89
85202 FONTENAY LE COMTE CEDEX

Article 3. Procédure de la consultation

Accord-cadre mono-attributaire (par lot) à bons de commandes, avec un montant maximum annuel par lot conformément aux articles L.2125-1 alinéa1, R.2162-1 à R.2162-6, et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique).

Article 4. Engagement du candidat

IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné

Nom : **SOULARD**

Prénom : **Stéphane**

Qualité : **Représentant de la Présidente, la Société SF Services**

- Signant pour mon propre compte
 Signant pour le compte de la société
 Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- Agissant en tant que prestataire unique
 Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après
 Solidaire Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement :

Raison sociale : **VOYAGES SOULARD**

Adresse : 20, Rue René Couzinet
B.P. 40166
85203 FONTENAY LE COMTE CEDEX

Téléphone : 02.51.51.43.52 Fax : néant

Courriel : stephane.soulard@voyages-soulard.com

N° S.I.R.E.T : 388 312 639 000 64

Code A.P.E : 49 39 B

N° Registre du Commerce : 388 312 639

Ou N° Répertoire des Métiers :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

- Cahier des clauses administratives et techniques
 CCAG fournitures courantes et services
 Autres : Règlement de consultation, BPU - DQE



Après avoir fourni l'ensemble des attestations fiscales et sociales visées aux articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la commande publique,

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous (article 5).

PAIEMENT

Compte à créditer :

Titulaire	Etablissement	Agence
VOYAGES SOULARD	CIC VENDEE ENTREPRISES	LA ROCHE SUR YON

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	RIB
3 0 0 4 7	1 4 2 0 2	0 0 0 2 8 7 9 2 7 0 1	0 1

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F R 7 6 | 3 0 0 4 | 7 1 4 2 | 0 2 0 0 | 0 2 8 7 | 9 2 7 0 | 1 0 1 | C M C I | F R | P P (| |)

Article 5. Offre de prix

Pour le lot :

- n°1
- n°2
- n°3

aux prix indiqués dans le bordereau de prix joint en annexe



A) Répartition des prestations:

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B) Avance (articles R.2191-3 à R.2191-12 du Code de la commande publique) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
 (Cocher la case correspondante.)

Article 6. Durée d'exécution du marché public

Le marché est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu pour la période du 8 janvier 2024 à la fin des vacances scolaires de Noël 2025-2026.

Article 7. Signature

Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou mandataire du groupement:

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et cachet de l'entreprise
M. SOULARD Stéphane, Représentant de la Présidente, la société SF Services	Fait à Fontenay le Comte, le 18/10/23	 <p>Signature numérique de Stéphane SOULARD Date : 2023.10.19 17:13:11 +02'00'</p>

Article 8. Approbation du marché par le Maître d'ouvrage

La présente offre présentée est acceptée :

- Pour le lot n°1 Transport des enfants les mercredis en période scolaire
- Pour le lot n°2 Transport des enfants pendant les vacances scolaires
- Pour le lot n°3 Transport des enfants pour les sorties extérieures

et pour les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires annexé au présent document.



A Rives-d'Autise, le

Le Président,

Michel BOSSARD

Article 9. Notification

Reçu l'avis de réception dématérialisé de la notification du marché,

le